

<p>République Française</p> <p>Département de la <b>MOSELLE</b></p> <p>Arrondissement de <b>METZ-CAMPAGNE</b></p> <p><u>Nombre de Conseillers élus</u> : 15</p> <p><u>Conseillers en fonction</u> : 15</p> <p><u>Conseillers présents</u> : 12</p> <p><u>Procuration</u> : 1</p> <p><u>Absents excusés</u> : 2</p> <p>Date de la convocation <b>01/06/2023</b></p>	<p><b>COMMUNE DE GRAVELOTTE</b></p> <p><b>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du Vendredi 9 Juin 2023</b></p> <p>Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel</p> <p><b><u>Membres présents</u> :</b></p> <p>TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - DONVAL Denis – APPERT Ségolène – CLEVER Nathalie – DAUBENFELD Nadine - GAILLOT Emilie – LOUIS Aurélie – MULLER Hervé - PIERRE Sébastien - POTIER Christophe</p> <p><b><u>Procurations</u> :</b></p> <p>SCHURCH Christophe à GAILLOT Emilie</p> <p><b><u>Absents excusés</u> :</b></p> <p>GRANDPIERRE Marie-France – SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle</p>
--	---

DELIBERATION 13/2023

## REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection de l'éclairage public de la Commune. En effet, le système actuellement mis en place est devenu trop vétuste (lampes sodium, armoires EP anciennes et non équipées d'horloges astronomiques...) et, de plus, ne permet ni la diminution de la luminosité des lampadaires ni l'extinction de l'éclairage pendant une partie de la nuit.

Le projet de réfection de l'éclairage public prévoit le remplacement :

- de la totalité des lampes sodium par des luminaires LED, moins énergivores,
- des armoires EP par de nouvelles armoires équipées d'horloges astronomiques, qui permettront une gestion optimale de l'éclairage.

Deux devis sont proposés au Conseil Municipal :

- celui de la Société RIANI, dont le montant HT s'élève à 90.753,59 €,
- celui de la Société RELEC INFRA, dont le montant HT s'élève à 68.633,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'effectuer les travaux de réfection de l'éclairage public dans l'ensemble de la Commune,
- accepte le devis de la Société RELEC INFRA, 46C rue du Maréchal Joffre 54150 VAL-DE-BRIEY, pour un montant total HT de 68.633,00 €,
- charge Monsieur le Maire de demander les subventions nécessaires à ce projet, notamment la subvention « Fonds Vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public », et de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme  
GRAVELOTTE le 15 juin 2023

Le Maire,  
Michel TORLOTING

